

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

SOLUTION À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE EN AGROALIMENTAIRE

Montréal, le 21 mai 2003 – L'OTPDQ propose au gouvernement du Québec une solution à la pénurie de main-d'œuvre en agroalimentaire : reconnaître davantage la formation technique des technologues professionnels québécois en accordant plus d'autonomie à ses membres dans l'exercice de leurs fonctions.

Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'industrie agricole (78 300 emplois) connaît actuellement un manque d'effectifs surtout du côté des techniques agricoles. On observe le même phénomène dans le secteur de l'horticulture ornementale qui comprend le domaine de la technologie de la production horticole et de l'environnement.

Ce constat fait écho au document de travail du Parti libéral du Québec intitulé *Priorités d'actions politiques pour le secteur bioalimentaire québécois* déposé en janvier 2003. Il invite rapidement les intervenants du milieu à «une réflexion afin de trouver des solutions permanentes aux importantes pénuries de main-d'œuvre affectant les entreprises agricoles et plus particulièrement le secteur des récoltes» (p.14). À l'intention des jeunes de toutes les régions du Québec, un gouvernement libéral verrait aussi à «instituer une politique de formation de la main-d'œuvre adaptée aux priorités du secteur bioalimentaire et répondant aux problématiques de pénuries observées» (p. 24).

Au moment où les entreprises agricoles d'ici ont du mal à trouver du personnel qualifié comme les technologues professionnels exerçant dans le domaine agroalimentaire et agroenvironnemental, les membres de l'OTPDQ se font grignoter en douce leur champ de pratique par l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) auprès des producteurs (conseils individualisés). Pourtant traditionnellement cantonné dans les officines gouvernementales, l'OAQ tente de contrôler ce marché.

Depuis quelques années, cette organisation se livre à une interprétation unilatérale et abusive de l'article 24 de la *Loi sur les agronomes*. L'OAQ adopte des règlements sectoriels visant à se faire reconnaître des actes exclusifs plus précis pour convaincre les différents donneurs d'ouvrages (producteurs, institutions financières, La Financière agricole, organismes gouvernementaux, etc.). Il s'apprête en plus à diffuser et à mettre en application un Guide de surveillance du technicien et du technologiste agricole. Voilà une attitude maintes fois dénoncée par l'Office des professions du Québec : un ordre

professionnel ne peut exercer un pouvoir de surveillance et de supervision sur les activités d'un autre ordre professionnel.

Pourtant, les membres de l'OTPDQ sont compétents, bien formés et reconnus dans le milieu agricole depuis belle lurette. Ce sont des professionnels gradués des instituts de technologie agricole de Saint-Hyacinthe, de La Pocatière et d'autres collèges. On parle de diplômés collégiaux en production animale, production horticole et de l'environnement, gestion et exploitation d'entreprises agricoles, transformation alimentaire. Outre la qualité de la formation reçue, l'encadrement de la pratique, fort d'un Code de déontologie, permet d'intervenir en pleine autonomie.

L'obstruction systématique de l'Ordre des agronomes du Québec ralentit non seulement le développement, mais aussi la croissance des secteurs agroalimentaire et agroenvironnemental au Québec. Dans le nouveau contexte d'un marché du travail basé sur la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité, il est grand temps de reconnaître le statut professionnel et de clarifier le champ d'intervention des technologues. C'est pourquoi l'OTPDQ invite d'ailleurs l'OAQ à rédiger ensemble un guide conjoint des pratiques.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Directeur général et secrétaire
Ordre des technologues professionnels du Québec
(514) 845-3247, poste 107